



DRHDS/SET

8 septembre 2023

Affaire suivie par : M. Guillaume REMACLE

Mél : <u>gremacle@inpi.fr</u> Tél. : 01 56 65 85 39

CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES DE L'ÉTAT

Entre les soussignés

- Institut National de la Propriété Industrielle, 15 rue des Minimes — 92400 COURBEVOIE Direction des ressources humaines et du développement social- Service de l'Environnement de Travail

M. Hafid BRAHMI, Directeur des ressources humaines et du développement social

ci-après dénommé LE CEDANT,

d'une part,

et

- Mairie de PROVIN, 215904772, 40 rue nationale 59185 PROVIN Représentée par **M. AGBEGNA Kwami, Maire**

ci-après dénommée LE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

La présente convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

SIÈGE

15 rue des Minimes - CS 50001 92677 COURBEVOIE Cedex

Tél +33 (0)1 56 65 89 98

Fax +33 (0)1 56 65 86 00 www.inpi.fr - contact@inpi.fr

Etablissement public national cree par la loi n'51-444 du 19 avril 1951



1/ Description des biens cédés

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du cédant jusqu'à leur enlèvement.

n° DON	DESIGNATION	ANNEE	N° INVENTAIRE PHYSIQUE
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°1	N/A	Inv2014-01399
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°2	N/A	Inv2014-01436
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°3	N/A	Inv2014-01463
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°4	N/A	Inv2014-01464
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°5	N/A	Inv2014-01655
Lot 1	ARMOIRE HAUTE GRISE N°6	N/A	Inv2014-01697
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°7	N/A	Inv2014-01702
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°8	N/A	Inv2014-01703
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°9	N/A	Inv2014-01932
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°10	N/A	Inv2014-01933
a 10	ARMOIRE HAUTE GRISE N°11	N/A	Inv2014-01987
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°12	N/A	Inv2014-02093
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°13	N/A	Inv2014-02118
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°14	N/A	Inv2014-02141
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°15	N/A	N/A
	ARMOIRE HAUTE GRISE N°16	N/A	N/A
Lot 2	FAUTEUIL NOIR EUROSIT N°1	N/A	N/A
	FAUTEUIL NOIR EUROSIT N°2	N/A	N/A
	FAUTEUIL NOIR EUROSIT N°3	N/A	N/A
	FAUTEUIL NOIR EUROSIT N°4	N/A	N/A
	FAUTEUIL NOIR N°1	N/A	N/A
	FAUTEUIL NOIR N°2	N/A	N/A
	FAUTEUIL NOIR N°3	N/A	N/A
	FAUTEUIL ROUGE N°1	N/A	N/A
Lot 3	CAISSON N°1	N/A	N/A
	CAISSON N°2	N/A	N/A
Lot 4	ARMOIRE BASSE N°1	N/A	N/A
	ARMOIRE BASSE N°2	N/A	N/A

Ces biens sont situés aux bureaux de l'INPI, sis 97 boulevard Carnot 59000 LILLE.

2/ Etat des matériels - absence de garantie - conditions d'utilisation



Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

4/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait à PROVIN,

Signatures

Le représentant du service cessionnaire

Le représentant du service cédant Pour le Directeur Général

Lpar Délégation

Hafid BRAHMI

Directeur des ressources humaines et du développement social